



MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION « TRANQUILLITÉ ENTREPRISES » PAR LA GENDARMERIE DE LA VENDÉE

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée a décidé de renouveler l'opération tranquillité vacances au profit des commerces et des entreprises.

L'opération tranquillité entreprises bénéficie à différents professionnels désireux de sécuriser leurs locaux professionnels. Elle leur permet de signaler à l'unité de gendarmerie territorialement compétente la fermeture temporaire de leurs établissements (vacances ou autres) ou tout événement exceptionnel (réception de matériaux de valeurs, passages suspects...), au moyen d'un formulaire spécifique.

Démarches à effectuer :

Pour adhérer au dispositif OTE, les professionnels doivent simplement s'inscrire auprès de la brigade de gendarmerie la plus proche en renseignant et en y déposant un formulaire d'adhésion.